



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

---

# VILLE DE VINCENNES

---

DÉPARTEMENT  
DU VAL-DE-MARNE

---

Extrait du Registre des Décisions  
du Maire

---

**OBJET : ORGANISATION D'UNE DEMI-  
JOURNÉE DE FORMATION "ATELIER  
D'INITIATION AUX GESTES QUI SAUVENT"**

**DÉCISION N° AU-19-032  
EN DATE DU 15 JANVIER 2019**

**VU** le Code général des collectivités territoriales ;

**VU** la délibération du Conseil municipal en date du 12 novembre 2017 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

**VU** l'arrêté N°4928 en date du 14 novembre 2017 portant délégation de fonction à Monsieur Didier DENHEZ ;

**CONSIDÉRANT** que l'association de cardiologie d'Ile-de-France, représentée par Monsieur Patrick ASSYAG, Président, dont le siège social est situé 167 avenue Ledru-Rollin 75011 Paris, s'engage à assurer pour le compte de la ville de Vincennes, l'organisation d'une demi-journée de formation « Ateliers d'initiation aux gestes qui sauvent », à la Salle André-Costes, le samedi 30 novembre 2019 pour une dépense totale de 600 € net de taxes (six-cents euros) ;

## D É C I D E

**DE SIGNER** une convention avec l'association de cardiologie d'Ile-de-France représentée par Monsieur Patrick ASSYAG, Président, dont le siège social est situé 167, avenue Ledru Rollin 75011 Paris, qui s'engage à assurer pour le compte de la ville de Vincennes, l'organisation d'une demi-journée de formation « Ateliers d'initiation aux gestes qui sauvent », à la salle André-Costes, le samedi 30 novembre 2019 pour une dépense totale de 600 € Net de taxes (six cents euros).

**DE FAIRE FACE** à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,  
l'Adjoint au maire Chargé de la jeunesse et de la  
santé,

**Signé**

**Didier DENHEZ**

Accusé Réception en Préfecture :  
094-219400801-20190115-lmc1H5942H1-AR  
Date de réception en Préfecture : 15/01/2019  
Date de Publication : 15/01/2019